Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville Sur Mer

Commune de
CUVERVILLE-EN-CAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 206.26.25

De police de la circulation
Alimentation d'un branchement électrique - Route du Château

Le Maire de la Commune de CUVERVILLE-EN-CAUX,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
VU la demande présentée par Mme Peggy CRESSENT pour la société GAGNERAUD CONSTRUCTION NORMANDIE, 38 Rue Paul Doumer – 76700 - HARFLEUR – 06 40 77 42 89 ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'alimentation d'un branchement électrique au 258 Route du Château, il y a lieu de prescrire des mesures nécessaires pour assurer la sécurité générale et le bon déroulement du chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux pourront se dérouler du 09 novembre 2026 au 29 novembre 2026 et dureront trois jours.

Article 2 : La Route du Château, entre le n°224 et le n°300, sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit à tous les véhicules, de 08h00 à 18h00, pendant la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Criquetot-l'Esneval et aux services de secours, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise effectuant les travaux.

A CUVERVILLE-EN-CAUX,
Le 13 octobre 2026.

David LAURENT
Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX

MAIRIE de CUVERVILLE-EN-CAUX (Seine-Maritime)